

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [12]

Artikel: Et si mon enfant se droguait ?

Autor: M.K.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Et si mon enfant se droguait ?

Ce n'est pas peindre le diable sur la muraille que d'affirmer que la drogue fait chez nous comme ailleurs des ravages de plus en plus grands chez les jeunes et les adolescents de plus en plus jeunes. Alors, côté parents, comment lutter contre ce **mal de notre temps** ?

Autrefois, les enfants mouraient de tuberculose, de poliomyélite, de diphtérie. Aujourd'hui, les progrès de la médecine protègent efficacement leur santé physique, mais celle de leur esprit est menacée par l'absorption de drogues douces ou dures, les premières incitant à goûter aux secondes, et il n'est pas rare d'apprendre la mort d'adolescents par overdoses.

La vigilance s'impose donc afin de mieux cerner le danger que courent nos enfants sollicités ici et là (sortie d'écoles, cafétérias, etc.) à devenir de futurs adeptes et clients de la drogue qui, en les détruisant peu à peu, enrichira scandaleusement non seulement de petits trafiquants d'occasions en quête d'argent pour se droguer eux-mêmes, mais surtout ceux qui, dans l'ombre, les manipulent en bénéficiant souvent de l'impunité.

Pour tenter de sensibiliser et d'aider parents et éducateurs confrontés ou qui pourraient l'être aux problèmes de la drogue chez les jeunes, l'Alliance de sociétés féminines suisses vient d'éditer une brochure sous le titre **Et si mon enfant se droguait ?** Elle l'a présentée récemment à la presse dans un hôtel de Lausanne.

En un langage clair n'ayant volontairement rien de commun avec le jargon des « psy », Bernadette von der Weid, auteur ou co-auteur de cette étude, a brossé un portrait-type, physique et psychique du présumé jeune se droguant ou commençant à le faire à l'insu de sa famille ; elle renseigne aussi de manière précise sur les dangers que fait courir la drogue et sur les secours à apporter au jeune drogué en cas d'intoxication, de surdosage, de « bad-trip », de manque, etc. Elle mentionne également les noms des drogues les plus couramment utilisées en Suisse : les opiacées, la cocaïne, les hallucinogènes, le LSD 25, les psychostimulants, les tranquillisants, les barbituriques, etc. Et n'oublie pas de citer les cures de désintoxication et le rôle que la famille peut jouer auprès du jeune toxicomane à son retour à la normale.

Un répertoire d'adresses utiles complète ce cahier qui s'applique non seulement à mettre en garde les parents qui pensent peut-être que la drogue ne concerne que les autres, mais encore à les déculpabiliser et à dédramatiser certaines situations familiales, car l'adolescent qui aura occasionnellement touché à la drogue, par curiosité, pour faire comme les autres, ne deviendra pas nécessairement un drogué d'habitude. Informé sur les dangers qu'il court et sur l'escalade que peut entraîner, par exemple, la consommation du haschich, pouvant **dialoguer** valablement avec des parents cherchant à comprendre au lieu de se lamenter, gronder ou de s'en laver les mains, il s'en sortira rapidement sans risque de récidive.

On peut obtenir « Et si mon enfant se droguait ? » à l'adresse de l'Alliance de sociétés féminines suisses : Winterthurerstrasse 60, 8006 Zurich, tél. 01/363 03 63, au prix de Fr. 2.— l'exemplaire.

M. K.

Suisse romande

Trois nominations importantes à la radio

Une verrée sympathique réunissait au début novembre toutes les journalistes des chroniques et journaux féminins/féministes pour fêter la nomination de trois femmes au poste de chef de service (en langage de la RSR, cela s'appelle « productrice-déléguée »). Yvette Z'Graggen est productrice-déléguée au nouveau Département des arts et sciences, tandis que Danielle Bron et Véra Florence s'occupent chacune d'un service du Département d'éducation et culture. Marie-Claude Leburgue, chef de ce département depuis un certain temps déjà, présentait ces trois nominations non sans fierté, car elle a toujours lutté pour les femmes, non sans émotion aussi. Sa joie est la nôtre, bien sûr, et nous félicitons les trois nouvelles productrices-déléguées.

S. Ch.



Yvette Z'Graggen

(Photo S. Pilet)

Nouvelles de l'ADF (Vd)

Important séminaire sur l'égalité

Journée riche et passionnante à l'Association vaudoise pour les droits de la femme, le 15 novembre dernier. Quatre groupes de travail étudient depuis des mois le sujet, une brochure* résume leurs réflexions et recherches ; la présidente, Susanne Vulliamy, lança les participants au séminaire (une centaine) très rapidement dans le débat : les quatre chefs de groupe ayant présenté une brève et excellente synthèse de leur étude, les participants se répartirent aux quatre coins de la salle pour leur poser des questions.

A deux semaines de la votation cantonale sur le nouvel article constitutionnel, le député Max Leresche ouvrit les feux de la seconde partie de ce séminaire en parlant de son initiative. (Lorsqu'on lira ces lignes, les Vaudois et les Vaudoises auront accepté, à une forte majorité nous l'espérons, d'inscrire la garantie de l'égalité entre hommes et femmes dans la Constitution, malgré certains propos pessimistes entendus lors du débat.)

Trois invitées de marque prirent ensuite la parole : les conseillères nationales vaudoises Gertrude Girard-Montet et Yvette Jaggi, la conseillère aux Etats Monique Bauer-Lagier. Toutes trois encouragèrent les femmes à prendre conscience de l'importance de la votation fédérale de juin prochain, de la nécessité de mobiliser toutes leurs forces pour que peuple et cantons disent « oui » à cette modification constitutionnelle.

S. Ch.

* (peut se commander auprès de la présidente, 1699 Maraçon.)

C'est vraiment votre banque la

BCC